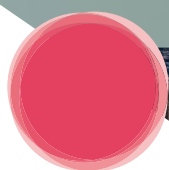


L'ALTERNANCE

ON VOUS AIDE

À Y VOIR PLUS CLAIR !



UCO

BRETAGNE
NORD
UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE DE L'OUEST

GUINGAMP.UCO.FR



1 / L'ADMISSION EN FORMATION

ENTRETIENS DE POSITIONNEMENT

Par les responsables de formation :

Ils valident les missions en entreprise, ils accompagnent et suivent individuellement les alternants tout au long de la formation à l'Université.

ADMISSION EN FORMATION

Par les secrétaires universitaires et pédagogiques :

Elles vont collecter les documents nécessaires à l'admission. Elles informent les alternants de l'évolution du dossier d'inscription à l'Université.



2 / LA RECHERCHE D'UN EMPLOYEUR / D'UN ALTERNANT

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES FUTURS :

ALTERNANTS :

Fort de son réseau de professionnels, et en fonction de votre projet, l'UCO BN vous propose un suivi sur mesure :

1/ COACHING : sur votre candidature (CV/lettre de motivation) et sur la préparation de vos entretiens.

2/ Accès à nos OFFRES d'alternance sur JOBTEASER :
uco.jobteaser.com.

3/ Renfort à la RECHERCHE d'entreprises.

EMPLOYEURS :

Une offre à faire passer ?

Offres d'emplois, de stage ou d'alternance.

DÉPOSEZ DIRECTEMENT VOTRE OFFRE sur JOBTEASER :
https://uco.jobteaser.com/fr/recruiter_account/sign_in

1 CONTACT UNIQUE :

Alison ANSON : Chargée des relations entreprises

aanson@uco.fr - 02 96 44 46 46

Prise de rendez-vous simplifiée pour les futurs alternants sur JOBTEASER.



3 / LA CONTRACTUALISATION

ALTERNANTS :

1/ Fin juin : l'UCO BN envoie au futur alternant un formulaire à renseigner pour l'édition de la future convention.

2/ De fin juin à octobre : le futur alternant se rapproche de son futur employeur pour compléter les informations dans le formulaire, puis dépose les informations collectées sous Auriga.

EMPLOYEURS :

3/ De juillet à décembre : l'UCO BN édite la convention de formation et envoie un dossier complet à l'employeur : convention, calendrier, maquette, et CERFA prérempli.

4/ Délai 5 jours : l'employeur complète et fait signer le CERFA au futur alternant. Sous 5 jours après le début du contrat, il transmet la convention et le CERFA signés à son OPCO. Il retourne la convention et une copie du CERFA à l'UCO BN.

1 CONTACT UNIQUE :

Pascale CONAN : Chargée des relations administratives

pconan@uco.fr - 02 96 44 46 46

NB : Le contrat d'apprentissage doit être conclu de 3 mois avant à 3 mois après le début de la formation.

A NOTER : L'UCO BN sera fermée du 22/07/24 au 16/08/24.



4 / LA FORMATION EN ALTERNANCE

ALTERNANTS :

SUIVI UNIVERSITAIRE :

Suivi de l'alternant dans ses missions en entreprise et dans ses travaux de restitution.

Par le Tuteur universitaire :

En début d'année, il est désigné pour chaque alternant.

FOCUS / INTERNATIONAL :

Accompagnement dans les démarches de mobilités internationales.

Par la Chargée du Pôle international :

Koulmig MALRIEU - kmalrieu@uco.fr

ALTERNANTS / EMPLOYEURS :

Conseils / Réglementaire.

Par la Chargée de mission qualité :

Viviane RIDARD - vridard@uco.fr

POUR VOUS, LES ALTERNANTS !

L'ALTERNANCE,

C'EST QUOI ?



L'alternance est un système de formation alternant des périodes d'apprentissage à l'université et des périodes de mise en pratique en entreprise. Il existe deux types de contrats : le **contrat d'apprentissage** et le **contrat de professionnalisation**.

C'EST POUR QUI ?

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

» Jeunes entre **16 et 29 ans** révolus.

Il est toutefois possible de conclure un contrat d'apprentissage, au-delà de 30 ans, si vous êtes reconnu travailleur handicapé, sportif de haut niveau ou si vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme préparé.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

» Jeunes entre **16 et 25 ans**,

» Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus,

» Aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI).

QUELS AVANTAGES ?



- » **APL**, sous conditions de ressources : www.caf.fr
- » **Loca-pass** (avance pour le dépôt de garantie) : www.actionlogement.fr.
- » **Mobili-jeune** (prise en charge partielle du loyer) : www.actionlogement.fr.



- » Aide forfaitaire de **500€** pour le financement du permis de conduire pour les apprentis : pconan@uco.fr.



- » Le **coût de votre formation** est **entièrement pris en charge**.



- » www.1jeune1solution.gouv.fr : découvrez toutes les aides auxquelles vous avez le droit en fonction de votre profil.



- » **Carte d'étudiant des métiers** : nombreux avantages et réductions financières.



- » Renseignez-vous auprès du **CE de votre employeur** pour d'autres avantages !

QUELS BÉNÉFICES ?

- » Obtention d'un **diplôme** (c'est pour cela que le contrat porte nécessairement sur une formation diplômante : on ne peut pas établir de contrat pour 1 seule année de formation non diplômante, par exemple master 1 seulement),
- » **Expérience professionnelle**, rapidement opérationnel,
- » Perception d'un **salaire** tout en poursuivant ses études,
- » Tremplin pour l'**emploi**.

QUELS ENGAGEMENTS ?

- » Acquérir de nouvelles connaissances, apprendre un métier et gagner en autonomie,
- » Se présenter aux examens,
- » Être assidu : la présence est obligatoire en entreprise et à l'Université,
- » Respecter les règlements intérieurs de l'employeur et de l'Université.

TÉMOIGNAGE

"L'alternance est une expérience professionnelle très enrichissante permettant de compléter notre formation grâce à des cas pratiques concrets en entreprise.

Tout au long de mon alternance, je me suis sentie très soutenue par l'UCO BN, toujours soucieuse de notre bien-être en entreprise.

L'équipe encadrante est très accessible et sait se rendre disponible dès que nécessaire pour nous écouter et nous conseiller.

C'est un accompagnement très appréciable !"

Philomène L.
Apprentie en Master Biotechnologies

POUR VOUS, LES EMPLOYEURS !

L'ALTERNANCE,

C'EST QUOI ?



L'alternance est un système de formation alternant des périodes d'apprentissage à l'université et des périodes de mise en pratique en entreprise. Il existe deux types de contrats : **le contrat d'apprentissage** et le **contrat de professionnalisation**.

C'EST POUR QUI ?

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- » Entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ainsi que les employeurs du milieu associatif et des professions libérales.
- » Employeurs du secteur public non industriel et commercial (fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière, ainsi que les établissements publics administratifs).

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- » Tout employeur assujéti au financement de la formation professionnelle continue.

L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

QUELS AVANTAGES ?



- » Le salaire de l'alternant est un **pourcentage du SMIC**, fixé en fonction de l'âge et de l'année d'exécution du contrat.



- » Une **prime** à l'embauche de **6 000 €** est accordée aux employeurs, y compris les associations.



- » Sous conditions, **exonération** totale ou partielle des **cotisations salariales** et **déductions fiscales** de la taxe d'apprentissage.



- » **Aide spécifique** pour le recrutement d'un apprenti reconnu travailleur handicapé.



- » Pour en savoir plus :
<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/embaucher-un-apprenti/article/les-aides-a-l-embauche-pour-un-contrat-d-apprentissage>

QUELS BÉNÉFICES ?

- » Transmettre votre **savoir-faire**, **former** quelqu'un à vos **méthodes** de travail,
- » Intégrer de nouvelles **compétences** dans votre organisation,
- » Contribuer aux **enjeux RSE** par la dimension sociale et sociétale.

QUELS ENGAGEMENTS ?

- » Vous désignez un maître d'apprentissage qualifié, chargé de former, suivre et évaluer l'alternant, les tuteurs universitaires vous y aideront !
- » Vous définissez des missions en accord avec le diplôme visé, les responsables de formations vous accompagneront !
- » Vous accueillez votre alternant au même titre qu'un autre salarié, en lui offrant les mêmes avantages de votre entreprise.

TÉMOIGNAGE

« Etant issue de l'alternance, c'est un cursus que j'affectionne particulièrement. C'est une méthode de formation qui permet d'intégrer progressivement le monde de l'entreprise et de mettre en pratique les différents apprentissages.

Nous sommes très satisfaits de notre expérience avec l'UCO BN, les échanges sont fluides et réguliers et permettent un bon suivi de l'étudiant aussi bien dans sa formation que dans ses missions en entreprise. Au cours de ces échanges nous fixons les jalons pour le semestre à venir, ainsi nos étudiants montent en compétences progressivement.

Le rythme école/entreprise proposé par l'UCO BN est idéal car il permet de grosses périodes d'activité en entreprise, ainsi notre alternante occupe un poste à part entière au sein de notre service. Je recommande sans hésiter ce type de partenariat ».

MAUREEN VANDAMME
Responsable Développement Commercial Régional
LIDL